

Remplace la date 14-avr.-2025

Date de révision 15-juil.-2025

Numéro de révision 2

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 126174

Numéro du fiche de données de sécurité 126174

Nom du produit DOWFROST LC 25 HEAT TRANSFER FLUID. DYED

### Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Synonymes DOWFROST LC 25

Substance pure/mélange Mélange

Contient MONOPROPYLENE GLYCOL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Destiné à être un fluide caloporteur pour les systèmes en boucle fermée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe | 112

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008  
Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient MONOPROPYLENE GLYCOL  
Non classé

**Mentions de danger**

Non classé

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers**

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	> 23.0 - < 26.0 %	01-211945680 9-23-XXXX	200-338-0	Non classé	-	-	-
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE 64665-57-2	>= 0.1 - < 0.25 %	01-211998006 2-42-XXXX	265-004-9	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Repr. 2 (H361d) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour

classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	> 20000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE 64665-57-2	> 735	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Yeux Peut provoquer une légère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou de la mousse.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. This material will not burn until the water has evaporated. Les résidus peuvent brûler.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec des matériaux tels que : Litière pour chat. Sciure de bois. Vermiculite. Zorb-all®. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Les déversements de ces matières organiques sur les isolants fibreux chauds peuvent entraîner une baisse des températures d'auto-inflammation, pouvant éventuellement entraîner une

combustion spontanée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Voir la section 10 pour plus d'informations.

**Matériaux d'emballage** Matériau de récipient/équipement non adapté. Métaux galvanisés.  
Matériau de récipient/équipement adapté. Acier Carbone. acier inoxydable.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	-	-	168 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 10 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE 64665-57-2	-	0.5 mg/kg bw/day [4] [6]	8.8 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

#### Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### Notes

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
MONOPROPYLENE GLYCOL	-	-	50 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
57-55-6			10 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE 64665-57-2	0.25 mg/kg bw/day [4] [6] 0.54 mg/kg bw/day [4] [7]	-	4.4 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	260 mg/L	183 mg/L	26 mg/L	-	-
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTR IAZOLIDE 64665-57-2	0.008 mg/L	0.086 mg/L	0.008 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	572 mg/kg sediment dw	57.2 mg/kg sediment dw	20 g/L	50 mg/kg soil dw	-
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTR IAZOLIDE 64665-57-2	0.0025 mg/kg sediment dw	0.0025 mg/kg sediment dw	39.4 mg/L	0.0024 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

**Équipement de protection  
individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes

	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
Éviter le contact avec :	Alcool polyvinylique (PVA)		

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée.  
**Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	jaune	
<b>Odeur</b>	Caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	-10.0 °C	ASTM D1171. Extrapolations.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	101.4 °C	Estimé.
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Le produit n'est pas inflammable.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	371 °C	Extrapolations. Propylène glycol.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>	9.5	@ 100 g/L. ASTM D1287.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	2.5 mm <sup>2</sup> /s	@ 20 °C. Extrapolations.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	complètement soluble	Extrapolations.
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Pression de vapeur</b>	18.4 mmHg	@ 20.0 °C. Extrapolations.
<b>Densité relative</b>	1.034	@ 20 °C / 20 °C. Extrapolations.
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	> 1	Valeur estimée.

<b>Caractéristiques des particules</b>		non applicable. liquide.
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

<b>Propriétés explosives</b>	Non considéré comme explosif.
<b>Liquides inflammables</b>	Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.
<b>Matières solides inflammables</b>	non applicable liquide
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

**Taux d'évaporation** < 0.5 (n-butyl acetate=1) Valeur estimée

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Certains composants de ce produit peuvent se décomposer à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Informations sur le produit**

- Inhalation** L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
- Contact oculaire** Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable. Le brouillard peut provoquer une irritation des yeux.
- Contact avec la peau** Non irritant pendant l'utilisation normale. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.
- Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes**

**Toxicité aiguë**

**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

- DL50 par voie orale** DL50 par voie orale > 20000 mg/kg
- DL50, voie cutanée** DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg
- CL50 par inhalation** CL50 par inhalation > 317.02 mg/l Vapeurs

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
MONOPROPYLENE GLYCOL	> 20000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	317.042 mg/l ( Rat ) (2h)
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE	> 735 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

- Corrosion/irritation cutanée** Non irritant pendant l'utilisation normale. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.

SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des

					lésions tissulaires.
--	--	--	--	--	----------------------

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable. Le brouillard peut provoquer une irritation des yeux.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable Le brouillard peut provoquer une irritation des yeux.

SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants  
MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Dans de rares cas,

					une exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.
--	--	--	--	--	--

## SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	40613 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Ceriodaphnia dubia	CL50	18340 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	19000 mg/L	96 heures	
	Pseudomonas putida	NOEC	> 20000 mg/L	18 heures	
Toxicité aquatique chronique	Ceriodaphnia dubia	NOEC	13020 mg/L	7 jours	

## SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Brachydanio rerio	CL50	> 173 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Cyprinodon variegatus	CL50	55 mg/L	98 heures	
ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	8.58 mg/L	48 heures	
	Acartia tonsa	CL50	55 mg/L	48 heures	
	Skeletonema costatum	NOEC	1.18 mg/L	72 heures	
	Skeletonema costatum	CEr50	53 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	75 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	10 mg/L	72 heures	
	Bactéries activated sludge	CE50	1060 mg/L	1 jours	
	Daphnia magna	CE10	0.4 mg/L	21 jours	
	Daphnia magna	NOEC	18.4 mg/L	21 jours	

## 12.2. Persistence et dégradabilité

**Persistence et dégradabilité** Aucune information disponible.

### MONOPROPYLENE GLYCOL (57-55-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 81%	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer ou équivalent.	64 jours	Biodégradation 96%	Facilement biodégradable

### SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE (64665-57-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 4 %	Devrait se biodégrader très lentement

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
MONOPROPYLENE GLYCOL	-1.07
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE	1.091

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol complètement soluble.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
MONOPROPYLENE GLYCOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IATA

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

#### IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales**

**France**

**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
MONOPROPYLENE GLYCOL 57-55-6	RG 84

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM 4(OR 5)-METHYL-1H-BENZOTRIAZOLIDE - 64665-57-2	3, 75	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  
non applicable

#### Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

- TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 14-avr.-2025

**Date de révision** 15-juil.-2025

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour**

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**